

RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE

Synthèse de vos droits,
dans vos régimes de retraite obligatoires

THIBAUT THOMAS
1 58 02 75 040 014

RETRAITE DE BASE	
Activités - dernière année connue*	Nombre de trimestres
Salarié du privé, artisan ou commerçant (1) - 2019	130
Durée d'assurance totale retenue	130
(1) Activités : salarié du privé (L'Assurance retraite), artisan ou commerçant (L'Assurance retraite)	

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	
Activités - dernière année connue*	Nombre de points
Salarié du secteur privé (AGIRC-ARRCO) - 2005	15 113,57
Artisan ou Commerçant (Régime complémentaire des indépendants) - 2018	122,59
Les valeurs de point diffèrent selon les régimes. Elles sont précisées dans les pages propres à ces régimes.	

* Si vos droits les plus récents ne figurent pas sur ce document, ils seront enregistrés prochainement par vos régimes.

Si vous constatez des anomalies sur votre carrière (période manquante, incohérence, etc.), vous pouvez faire une demande de correction sur votre compte retraite : www.info-retraite.fr.

A partir de 45 ans, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un entretien information retraite. Il vous permet de faire le point sur votre carrière, d'obtenir des simulations du montant de votre retraite et de poser vos questions à un expert.

RETRAITE DE BASE DES SALARIÉS DU PRIVÉ, ARTISANS OU COMMERCANTS

THIBAUT THOMAS
1 58 02 75 040 014

Année	Période		Régime	Nature de la période	Revenus (1)	Trimestres
	Début	Fin				
1978	/	/	l'Assurance retraite	Activité salariée	3 268 FRF	2
	/	/		Militaire, guerre		
1979	/	/	l'Assurance retraite	Militaire, guerre		4
1980	/	/	l'Assurance retraite	Employeurs multiples	24 454 FRF	4
1981	/	/	l'Assurance retraite	Activité salariée	57 059 FRF	4
1982	/	/	l'Assurance retraite	Activité salariée	71 996 FRF	4
1983	/	/	l'Assurance retraite	Activité salariée	79 033 FRF	4
1984	/	/	l'Assurance retraite	Employeurs multiples	86 165 FRF	4
1985	/	/	l'Assurance retraite	Activité salariée	106 740 FRF	4
1986	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	112 200 FRF	4
1987	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	116 820 FRF	4
1988	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	120 360 FRF	4
1989	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	125 280 FRF	4
1990	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	131 040 FRF	4
1991	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	137 760 FRF	4
1992	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	144 120 FRF	4
1993	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	149 820 FRF	4
1994	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	153 120 FRF	4
1995	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	155 940 FRF	4
1996	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	161 220 FRF	4
1997	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	164 640 FRF	4
1998	/	/	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	169 080 FRF	4
1999	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	173 640 FRF	4
2000	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	176 400 FRF	4
2001	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	179 400 FRF	4
2002	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	28 224 €	4
2003	01/01	29/11	l'Assurance retraite	Soc Thomas et Cie	26 671 €	4
2004	/	/	l'Assurance retraite	Chômage		4
	/	/		Chômage		
2005	/	/	l'Assurance retraite	Chômage		4
	26/09	31/12		Chef d'entreprise	401 €	
2006	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 606 €	1
2007	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 654 €	1
2008	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 688 €	1
2009	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 742 €	1
2010	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 772 €	1
2011	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 802 €	1
2012	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 906 €	1
2013	01/01	14/10	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	1 947 €	1
2015	05/10	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	0 €	0
2016	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	4 442 €	3
2017	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	4 513 €	3
2018	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	4 862 €	3

.../...

Edité le 01/05/2020

RETRAITE DE BASE DES SALARIÉS DU PRIVÉ, ARTISANS OU COMMERCANTS

THIBAULT THOMAS
1 58 02 75 040 014

Année	Période		Régime	Nature de la période	Revenus (1)	Trimestres
	Début	Fin				
2019	01/01	31/12	l'Assurance retraite	Chef d'entreprise	4 862€	3
TOTAL						130

(1) Ensemble des revenus d'activité soumis à cotisation vieillesse

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Vos cotisations de retraite de base sont calculées dans un premier temps sur le revenu professionnel de l'avant-dernière année. Elles font l'objet d'une régularisation lorsque vos revenus réels sont connus. Par conséquent, les revenus affichés ci-dessus et les trimestres qui en découlent peuvent être désynchronisés.

Adresses de contact

L'Assurance retraite Tél. : 39 60 (poste fixe) 09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles) Prix d'un appel local www.lassuranceretraite.fr		L'Assurance retraite (Artisans, Commerçants) Tél. : 39 60 (poste fixe) 09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles) Prix d'un appel local www.lassuranceretraite.fr
--	--	---

Edité le 01/05/2020

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

THIBAUT THOMAS
 1 58 02 75 040 014

Année	Période		Nature de la période	Points anciens régimes		Points AGIRC-ARRCO
	Début	Fin		ARRCO	AGIRC	
1978	17/07	31/08	LE MONDE INCENDIE ACCIDENTS ET RISQUES D	6,59	0	6,59
1980	01/07	31/08	ALLIANZ VIA IARDT	8,52	0	8,52
	12/09	30/09	THOMSON CSF TELEPHONIQUE	4,26	0	4,26
	01/10	31/12	THOMSON CSF DIVISION SIMULATEUR	23,64	0	23,64
1981	01/01	31/12	THALES	187,38	0	187,38
1982	01/01	31/12	THALES	215,89	0	215,89
1983	01/01	31/12	THALES	219,96	0	219,96
1984	01/01	06/04	THALES	81,46	0	81,46
	01/09	31/12	SA A THOMAS ET CIE	37,86	10	41,34
1985	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,30	292	212,86
1986	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,52	860	410,62
1987	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,80	1 498	632,79
1988	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,06	1 512	636,92
1989	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,02	2 026	815,65
1990	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	110,74	1 551	650,16
1991	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	111,47	1 908	775,06
1992	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	112,17	1 962	794,54
1993	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	112,78	1 934	785,41
1994	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	113,43	1 991	805,88
1995	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	113,61	1 959	794,93
1996	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	125,02	1 813	755,57
1997	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	134,19	1 704	726,83
1998	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	143,54	1 611	703,83
1999	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	145,00	2 705	1 085,78
2000	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	139,88	1 645	712,00
2001	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	140,16	1 551	679,58
2002	01/01	31/12	SA A THOMAS ET CIE	142,37	1 453	647,71
2003	01/01	29/11	SA A THOMAS ET CIE	132,41	1 422	626,97
2004	22/01	30/06	CHOMAGE	63,21	632	283,01
	01/07	31/12	CHOMAGE	72,69	732	327,27
2005	01/01	24/09	CHOMAGE	104,67	1 025	461,16
TOTAL DES POINTS						15 113,57

Au 1er janvier 2019, l'Agirc et l'Arrco fusionnent en un seul régime, le régime Agirc-Arrco. La valeur du point Agirc-Arrco est identique à la valeur du point Arrco.

Seuls les points Agirc sont convertis. La formule de conversion garantit une stricte équivalence de vos droits.

La colonne "Points Agirc-Arrco" = Points Arrco + (Points Agirc x 0,347791548).

La valeur du point Agirc-Arrco au 01 janvier 2020 est de : 1,27140 euro.

Pour plus d'informations, consultez le site www.agirc-arrco.fr

.../...

Edité le 01/05/2020

Malakoff Humanis Agirc-Arrco
7 RUE DES BALANCES
CS 50411
62027 ARRAS CEDEX
Gestion métropole : 3983
+33 9 74 75 39 83 (No hors métropole)
contactretraite@malakoffhumanis.com

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

THIBAUT THOMAS
1 58 02 75 040 014

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.
Suite à votre demande de retraite, votre dossier est actuellement mis à jour. Ces données ne figurent pas sur votre dernier relevé de carrière.

Edité le 01/05/2020

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS

THIBAUT THOMAS
 1 58 02 75 040 014

Année	Période		Nature de la période	Points
	Début	Fin		
2005	26/09	31/12	Chef d'entreprise	7,73
2006	01/01	31/12	Chef d'entreprise	43,16
2007	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,37
2008	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,43
2009	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,39
2010	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,43
2011	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,40
2012	01/01	31/12	Chef d'entreprise	7,68
2013	01/01	14/10	Chef d'entreprise	8,00
2015	05/10	31/12	Chef d'entreprise	0,00
2016	01/01	31/12	Chef d'entreprise	0,00
2017	01/01	31/12	Chef d'entreprise	0,00
2018	01/01	31/12	Chef d'entreprise	19,00
TOTAL				122,59

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

A compter du 01/01/1997, la valeur annuelle de service du point est de 1.178 euros au 01/01/2019.

A compter du 01/01/2013, création d'un unique régime complémentaire des indépendants (RCI) qui reprend l'intégralité de vos droits acquis antérieurement.

Vos cotisations de retraite complémentaire sont calculées dans un premier temps sur le revenu professionnel de l'avant-dernière année. Elles font l'objet d'une régularisation lorsque vos revenus réels sont connus. Par conséquent, les droits qui en découlent (points) peuvent être désynchronisés